

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17 (quorum : 9)
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 15 mai 2025*

*Ouverture de la séance : 20H00
Clôture de la séance : 21h05*

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 22 mai 2025
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

Sabine KAEUFLING, Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints, Jean-Marie WEISGERBER, Annie MARTIN, Pierre GANIER, Sylvie FIRMERY, Cécile OLLIVIER-OHREL, Sandy MAITRE D'HOTEL, Christine MOSER, Christine BLANCK, Jean-Pierre LONDOT,

Absents excusés :

Peggy MOSSER SAILLANT, Sabine BIERRY, Etienne GIRARDOT (procuration à Sabine KAUEFLING), Mehmet YURUR (procuration à Jean-Luc POIREL)

Secrétaire de séance : Jean-Marie WEISGERBER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 26 mars 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vente d'un terrain communal à la Chamatte
4. ALSH communal et pluricommunal : convention avec la MJC de BAREMBACH
5. Contrat de concession WISCHES-TOTEM
6. Subvention à l'épicerie sociale Point d'Appui
7. Rénovation énergétique et rénovation des façades du périscolaire
8. Divers/informations du maire

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve, sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 26 mars 2025.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire propose à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des voix, le conseil désigne monsieur Jean-Marie WEISGERBER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025/020 :

Vente d'un terrain communal rue des Roseaux

Le maire informe l'assemblée que le terrain communal, situé rue des Roseaux, et dont la vente a été confiée à une agence immobilière, a trouvé preneur. Il propose par conséquent au conseil municipal de concrétiser cette vente.

Le conseil municipal,

VU le procès-verbal d'arpentage N° 467M du 24 mars 2025

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce bien en date du 2 mai 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Décide de vendre les parcelles ci-dessous cadastrées, section 8, lieudit La Chamatte, à monsieur Robin LECENDRE, domicilié à 67190 MUTZIG, soit une superficie globale de 4.40 ares :
 - N° 557/379 : 1.11 ares
 - N° 560/378 : 0.90 ares
 - N° 562/385 : 1.95 ares
 - N° 564/379 : 0.21 ares
 - N° 566/378 : 0.07 ares
 - N° 568/385 : 0.16 ares
- ✓ De faire abstraction de l'avis du Domaine et fixe le prix global de vente à 50 000.00 € (cinquante mille euros),
- ✓ Dit que les frais d'agence et notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- ✓ Autorise le maire, et en son absence, le premier adjoint, à signer l'acte authentique de vente.
- ✓ En vue des opérations comptables de sortie de l'actif, fixe le prix d'achat des parcelles à 100 euros l'are.

N° 2025/021 :

ALSH communal et intercommunal : convention avec la MJC de BAREMBACH

Le maire propose à l'assemblée de reconduire la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour l'ALSH de l'été et l'ALSH des petites vacances de l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Approuve la reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH et ses annexes financières ;
- Décide de prendre en charge comme chaque année le repas de midi des moniteurs de l'ALSH d'été ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

N° 2025/022 :

Contrat de concession WISCHES – TOTEM

La société ORANGE France a conclu une convention d'occupation du domaine public avec la commune de WISCHES afin d'installer une antenne relais (infrastructure passive). Cet ancien pylône obsolète de France Télécom est situé au Kohlberg et fait partie d'un programme de démontage.

Cette dépose sera réalisée au moyen d'un hélicoptère compte tenu de la difficulté d'accès au site pour des engins de levage et pour ces mêmes raisons, le massif béton restera en place, seules subsisteront les 3 têtes de massif.

Il convient ainsi de conclure un contrat de cession avec TOTEM pour le prix de 1 € (1 euro) symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Autorise le maire à signer le contrat de cession avec TOTEM pour le prix de un euro symbolique,
- ✓ Demande à ce que les têtes de massif restant en place soient sécurisées, pas de ferraille, ni tiges filetées...qui en dépassent.

N° 2025/023 :

Subvention à l'épicerie sociale Point d'Appui

Afin de fêter les 20 ans de fonctionnement de l'épicerie sociale Point d'Appui, honorer et remercier tous ses bénévoles, une sortie « Col du Linge » a été organisée le 26 avril 2024.

La dépense engagée par l'association s'élève à 2 923,50 €. Le maire propose à l'assemblée de prendre en charge cette sortie par l'attribution d'une subvention de ce montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Décide d'attribuer une subvention de 2 923,50 € à l'association Point d'Appui, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2025.

N° 2025/024 :

Rénovation énergétique et rénovation des façades du périscolaire

Les travaux d'aménagement de l'ancien bowling en établissement périscolaire sont en cours et devraient être achevés cet automne.

Dans la continuité, et afin de finaliser la restauration de ce bâtiment, il convient d'envisager sa rénovation énergétique et la rénovation des façades. Une estimation des travaux à envisager et de leur coût a été réalisée par la maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 342 700 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- ✓ Décide d'engager les travaux de rénovation énergétique et de rénovation des façades du bâtiment périscolaire dénommé « Les Pépites » pour un montant de 342 000 euros hors taxes,
- ✓ Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert ainsi que de la région Grand'Est,
- ✓ Autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.



Certifié conforme aux débats
Wisches, le 23 mai 2025
Le maire,
Alain FERRY

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie WEISGERBER